



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N° 193 CSJ/34

REUNION du 29 Mai 2024

Présents : AZZOUN F. – FAVELIER R. - BELORGEY B. – CHEVANNE T- DUPUY G.

I - SAISON 2023-2024

FOOT ANIMATION

POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX/PRESENCE U7 - U9 ET FEUILLES DE CHALLENGE U11.

RAPPEL

Les feuilles de Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir au secrétariat le LUNDI qui suit les matchs.
En cas de non-envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.
Sans retour des feuilles manquantes ou d'explications avant le 29/02/2024, la Commission Sportive Jeunes appliquera une amende de 15 € par feuille manquante

Journée du 25 Mai 2024

Catégorie	U7
25-mai	
à Genlis	Auxonne
à Champdotre longe.	Talmay, Champdotre longeault, VNFC
à JDF21	JDF21, Fenay, Jeunesse mahoraise, Longvic
à USCD	Saint Apollinaire
à Chenove	Chenove
à Marsannay	ASFO, Perrigny, ASPTT
à Ruffey Ste Marie	Ruffey ste marie, Meursault, SURRE
à Daix	Talant
à IS Selongey	IS Selongey, Tilles, EFV
à Fontaine les dijon	Fontaine les dijon
à Montbard	UCCF
à CCOF	CCOF, ESVO, Sombornon, St Rémy

Catégorie	U9
25-mai	
à Saulon Corcelles	Saulon corcelles
à Mirebeau	EVF, VNFC
à Tilles	Dijon ULFE, DFCO, Daix
à FCAB	IS Selongey, UCCF
à Sombornon	Longvic
à CCOF	CCOF, Plombières, FCNCS, IS Selongey, UFCO
à JDF21	JDF21, Fontaine les dijon, Fenay, Chenove
à Magnien	Magnien, Pouilly, Beaune
à Gevrey	Gevrey, Chevigny, Dijon ULFE, Tart le haut
à Gresilles	Gresilles, FCNCS, Tilles
à Talant	Talant, Marsannay, Montbard, USCD
à IS Selongey	IS Selongey, Fontaine les dijon, DFCO, Daix, ASFO
à Quetigny	Quetigny, Longvic, St Apollinaire, ASPTT, Champdotre Longeault
à Beaune F	Quetigny F

ABSENCES FEUILLES DE DEFIS JONGLAGE

Sans retour des feuilles de défi-jonglages avant le 6 juin, la commission appliquera 1 point en moins pour les équipes recevantes.

U13 D2 B VAL DE NORGE – GENLIS du 15/05/2024
U13 D2 C ST APOLLINAIRE 2 – MARSANNAY 2 du 18/05/2024
U13 D2 D UCCF – CHEVIGNY du 11/05/2024
U13 D2 D CHEVIGNY ST SR 2 – MVF du 18/05/2024

U13 D3 A UCCF 3 – IS SELONGEY 3 du 06/04/2024
U13 D3 A UCCF 2 – IS SELONGEY 3 du 13/04/2024
U13 D3 A IS SELONGEY – MORVANDELLE du 01/05/2024
U13 D3 A UCCF 3 – POUILLY 2 du 11/05/2024
U13 D3 A ENT MORVANDELLE – MVF 2 du 15/05/2024
U13 D3 B EF VILLAGES 3 – DIJON ULFE 4 du 13/04/2024
U13 D3 D VOUGEOT – ENT AISEREY BRAZEY 2 du 27/04/2024
U13 D3 D VOUGEOT – BEAUNE 3 du 11/05/2024
U13 D3 E VOUGEOT 2 – GENLIS 2 du 27/04/2024
U13 D3 E ENT FCLA 2 – GENLIS 2 du 15/05/2024
U13 D3 E FAUVERNEY 2 – SEURRE du 18/05/2024
U13 D3 E RUFFEY STE MARIE – VOUGEOT 2 du 18/05/2024
U13 D3 F ST APOLLINAIRE 3 – ASFO du 04/05/2024
U13 D3 F TALANT – GRESILLES du 04/05/2024

U13 D3 F JDF 21 2 – TALANT 2 du 15/05/2024
U13 D3 F ASFO 3 – DUC du 15/05/2024
U13 D3 F TALANT – DAIX 3 du 15/05/2024

SPORTIVE

RAPPEL :

La dernière journée de championnat les matchs doivent avoir lieu à la même heure et le même jour pour une question d'équité sportive. +

Les dates butoirs pour la saison 2023/2024 sont

- **Pour les 13 G le samedi 25/05/2024 (feuille de match à envoyer pour le Lundi 27/05/2024)**
- **Pour les U13 D3 Poules D et F le samedi 1/06/2024 (feuille de match à envoyer pour le Lundi 27/05/2024)**
- **Pour les U15 G le samedi 1^{er} Juin (feuille de match à envoyer pour le Lundi 03/06/2024)**
- **Pour les U18 G le samedi 1^{er} Juin ou Dimanche 2 Juin (feuille de match à envoyer pour le Lundi 03/06/2024)**

Toutes les rencontres doivent être jouées avant les dates sus mentionnées.

Les feuilles de matchs doivent parvenir au secrétariat du district pour le Lundi.

FINALES DES COUPES M ET F

SAMEDI 8 JUIN 2024

STADE DU CHATEAU à VIGNOLES

Finale CCO U15 FEMININES

11h00 - LONGVIC - IS SELONGEY - Terrain Synthétique

Finale CCO U18 FEMININES

15h00 - ST SERNIN - TRIANGLE D'OR JURA – Terrain Synthétique

Règlement des Finales Féminines

3 arbitres et un délégué du District seront désignés sur chaque rencontres

U18 FEM

2x40 min – sans prolongation – 5 tirs au but puis mort subite en cas d'égalité

Règle du foot à 8 en vigueur

U15 FEM

2x35 min – sans prolongation – 5 tirs au but puis mort subite en cas d'égalité

Règle du foot à 8 en vigueur.

Le district fournira la tablette

Finale CCO U15 GARCONS

11h00 - GRESILLES FC – USSE – Terrain honneur (herbe)

Finale CCO U18 GARCONS

15h00 – IS SELONGEY – ST APOLLINAIRE – Terrain honneur (herbe)

Chaque finale sera arbitrée par 3 arbitres officiels et un délégué officiel sera désigné.

Règlement des Finales Féminines

U18

2x45 min – sans prolongation – 5 tirs au but puis mort subite en cas d'égalité

Qualification et Participation : Même règlement que les championnats

U15

2x40 min – sans prolongation – 5 tirs au but puis mort subite en cas d'égalité

Qualification et Participation : Même règlement que les championnats

1.1 SUSPENDU

Match 27929565 U15 D3 – A CHEVIGNY ST SR 2 – MVF 2 du 22/05/2024

La Commission sportive, suite à un contrôle de feuille de match, constate que le joueur **SAULGEOT Lucas – Licence 2548461316 du club de MVF**, était inscrit sur la feuille de match et a participé à la rencontre alors qu'il était sous le coup d'une suspension de 2 matchs de suspension ferme à compter du 03/03/2024 Agissant par voie d'évocation, la Commission demande des explications au club concernant cette situation pour le MARDI 4 JUIN 2024 (délai de rigueur).

Le joueur reste suspendu pour 1 match en U15 D1 à compter du 29/05/2024

1.2 FORFAITS

Match 27950073 U13 D3 – A ES MORVANDELLE – UCCF 3 du 25/05/2024

Forfait déclaré de **UCCF 3**

En conséquence, la CS donne match perdu **UCCF 3** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à **ES MORVANDELLE** Amende 50 € à **UCCF 3**

Match U13 D3 ST JEAN DE LOSNE – NOLAY du 25/03/2024

Forfait déclaré de **ST JEAN DE LOSNE**

En conséquence, la CS donne match perdu **ST JEAN DE LOSNE** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à **NOLAY** Amende 50 € à **ST JEAN DE LOSNE**

Match 27984631 U13 D3 – D TART LE HAUT VARANGES – FCCL 2 du 25/05/2024

Forfait déclaré de **FCCL 2**

En conséquence, la CS donne match perdu **FCCL 2** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à **TART LE HAUT VARANGES**.

Amende 50 € à **FCCL 2**.

Match 27984632 U13 D3 – D TILLENAY – VOUGEOT du 1/06/2024

Forfait déclaré de **TILLENAY**

En conséquence, la CS donne match perdu **TILLENAY** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à **VOUGEOT**.

Amende 50 € à **TILLENAY**.

Match 27927935 U3 D3 – F JDF 21 2 – DAIX 3 du 25/05/2024

Forfait déclaré de **DAIX 3**

En conséquence, la CS donne match perdu **DAIX 3** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à **JDF 21 2**.

Amende 50 € à **DAIX**.

Match 27927662 U18 D2 – B UCCF 2 – DAIX du 29/05/2024

Forfait déclaré de **DAIX**

En conséquence, la CS donne match perdu **DAIX (0 - 3 ; -1pt)** pour en porter le bénéfice à **UCCF 2**.

Amende 50 € à **UCCF 2**.

1.2 MATCH ARRETE

Match 27930213 U18 D3 – A CF TALANT – EF VILLAGES 2 du 25/05/2024

Match arrêté à la 75^{ième} minute. L'équipe de EF VILLAGES ne présentant plus que 7 joueurs.

La Commission Sportive donne match perdu 0 - 10 / -1 pt à l' EF VILLAGES pour en porter le bénéfice a TALANT2

1.3 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 27929799 U18 D2 EF VILLAGES – JDF 21 du 1/06/2024 se jouera le 29/05/2024

Match 2792680 U18 D2 – B TILLES FC – UFCO du 1/06/2024 se jouera à 15h00 à ARC/TILLE

MATCH 27930065 U15 D2 A FONTAINE LES DIJON 2 – UFCO du 5/06/2024 à 17h00 – Mâlain

Match 27930372 U15 D2 – B QUETIGNY – CHENOVE du 1/06/2024 se jouera à 15h30

Match 27926963 U18 D1 IS SELONGEY – USCD du 2/06/2024 se jouera le 1/06/2024 18h

Match 27929929 U15 D1 USSE – IS SELONGEY du 1/06/2024 se jouera à 16h à SEMUR EN AUXOIS

1.4 COURRIELS

De MPL concernant l'amende pour forfait non déclaré de 100€ sur match 27931637 U13 D3 – C MPL 2 – ASPTT Fem 2. La Commission informe le club qu'il peut faire appel de la décision.

De M. CHEVILLOT E, arbitre de la rencontre CPE U18 TALANT CF – IS SELONGEY du 25/05/2024 concernant le score de la rencontre. Il faut lire TALANT 2 – IS SELONGEY 3

II – FEMININES

2.1 FORFAITS

Match 27895311 U15 FEM EF VILLAGES - VILLERS LES POTS du 25/05/2024

Forfait déclaré de **EF VILLAGES**

En conséquence, la CS donne match perdu **EF VILLAGES (0 - 3 ; -1pt)** pour en porter le bénéfice à **VILLERS LES POTS**. Amende 50€ à **EF VILLAGES**

Match 27941968 Critérium U13 FEM VILLERS LES POTS – ASFO du 25/05/2024

Forfait déclaré de **ASFO**

En conséquence, la CS donne match perdu **ASFO** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à **VILLERS LES POTS**.

Amende 50€ à **ASFO**

2.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 27894530 U15 FEM FONTAINE LES DIJON – IS SELONGEY du 1/06/2024 se jouera à 10h00

Match 27895314 U15 FEM MARSANNAY – EF VILLAGES du 1/06/2024 se jouera à 13h30

2.3 COURRIELS

De **TRANGLE D'OR JURA** concernant l'organisation de la finale U18 FEM. Le secrétariat a répondu

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 € -
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission :

- Prend connaissance des feuilles de match papier et des constats d'échec. La Commission valide les résultats.

<u>25/05/2024</u>	U13 D2 / Printemps / Poule A Dfco Fem 2 - Cheminots Dijon Us 2
<u>25/05/2024</u>	U13 D3 / Printemps / Poule C Chenove Fem 3 - Mir Pont Lam Fc 2
<u>25/05/2024</u>	U13 D3 / Printemps / Poule B Cheminots Dijon Us 4 - Tilles F.C. 2
<u>25/05/2024</u>	U13 D3 / Printemps / Poule E Genlis As 2 - Gevrey Chambertin 2
<u>25/05/2024</u>	U13 D3 / Printemps / Poule D A.S. Seurre P.B. 2 - Beaune A.S. 3

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F